



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 du mois de décembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au Foyer Jean Dugardin, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 1^{er} décembre 2022, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

Madame DUGARDIN Evelyne qui donne procuration à Madame MUSZYNSKI Géraldine
Madame SENE Ingrid qui donne procuration à Monsieur Franck VASSEUR
Monsieur Youssef BOUYA qui donne procuration à Monsieur Christophe CAUX
Madame Marianne VETU qui donne procuration à Madame Aurore FERNANDEZ

Madame Saléha CHOUALA, absente non excusée.

Madame FERON Sabrina, absente non excusée.

Le nombre de présents est de 21, le nombre de votants est de 25 dont 4 procurations.

Madame Naïma BENBRAHIM est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire fait procéder à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Madame le Maire : Je voudrais qu'on fasse une minute de silence pour Monsieur DEHAIES décédé récemment, et également Monsieur TONNERRE, merci.

(L'assemblée procède à la minute de silence)

Madame le Maire : Je vous remercie. Donc comme secrétaire de séance, je vous propose Madame BENBRAHIM Naïma. Pas d'autre question ? Je vous remercie. Pour votre information, il y aura un enregistrement au niveau de la Municipalité et également du groupe Agir Ensemble. C'est bien ça, Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Oui.

Madame le Maire : Merci.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2022 :

Madame le Maire : Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Qui est pour ce PV du 14 septembre ?

Pour : 24

Abstention : 1

Compte rendu des décisions :

Madame le Maire : Concernant le compte rendu des décisions, y a-t-il des demandes d'interventions ? Monsieur CAUX, on va vous passer le micro.

Monsieur CAUX : Merci, Madame le Maire, moi je voudrais revenir sur le point 22/81, sur la contractualisation d'un contrat de prêt d'un montant de 620 000 €. On a donc appris par le compte rendu des décisions que le 18 novembre vous aviez contractualisé un prêt, qui avait été prévu, lui, au niveau du budget pour lequel on avait émis des réserves, dans le sens où l'année dernière, pendant cette année, pardon, lors du vote du compte administratif, on avait relevé que sur le compte administratif, vous dégagiez 90 000 € à peu près en auto-financement. Vous avez 195 000 €, déjà, pour rembourser la ligne d'emprunt en investissement, et là malgré tout vous rajoutez une enveloppe supplémentaire d'à peu près 30 000 € par an pour ce prêt, qui plus est jusqu'en 2054, donc ça veut dire que c'est encore un endettement supplémentaire pour la commune qui est déjà plus qu'endettée. Il n'y aurait pas eu une autre possibilité ?

Madame le Maire : En fait c'est une décision qu'on avait déjà prise au niveau des élus ici présents, donc on a interpellé plusieurs organismes, donc la Banque des Territoires a accepté ce prêt, sachant que ce prêt, comme vous avez pu le constater puisque vous avez demandé le tableau d'amortissements, il sera pris en charge, en compte si je peux me permettre, à partir d'avril 2024, donc pour 30 000 € par an, donc 7 500 € par trimestre, donc non, ça ne pénalisera pas la commune plus que ça, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : 30 000 € quand même, et puis cette année vous aurez quand même 14 000 € à verser, de toute façon, parce que c'est ce qui permet de pouvoir déclencher le premier remboursement à partir de 2024, mais ça fait quand même une enveloppe de 30 000 € supplémentaires en investissement.

Madame le Maire : Si on a les fonds d'ici fin d'année, jusqu'au 31 décembre, un petit peu plus que 14 000 € d'après mes calculs mais oui, c'est prévu, on a prévu cette enveloppe, il n'y a pas de souci, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : On verra au prochain budget de toute façon.

Madame le Maire : Il y a d'autres demandes d'interventions ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, concernant la décision 22/97, « avenant au marché du Foyer Jean Dugardin » justement nous souhaitons savoir où en est l'avancée des travaux au niveau du foyer ?

Madame le Maire : Donc ça a été vu en commission hier, malheureusement, à part Madame KACZMAREK qui s'est excusée, il n'y a pas eu d'excuses de votre groupe, donc au niveau des travaux, en fait, ça avance très bien, j'y suis allée lundi donc il y a pas mal de choses de faites, donc là normalement les travaux sont prévus de se terminer – donc à chaque fois que je donne une date, il y a toujours un décalage- parce que là il y a toujours ce manque de matériel, il y a 6 semaines pour une commande de matériel et ça devrait arriver pour, allez, on dit fin décembre,

normalement. Donc là, après, si je peux me permettre, la commission des Fêtes et Cérémonies et Associations, on a prévu de nouveau les locations après le 21 février. Normalement les travaux seront finis avant, mais on a quand même préféré louer le foyer Jean Dugardin après le 21 février.

Monsieur DORNE : D'accord, merci.

Madame le Maire : D'autres demandes ? Allez-y, Madame KACZMAREK.

Madame KACZMAREK : Merci, Madame le Maire, c'était par rapport aux travaux d'extension des préaux des écoles Méresse et Blum, est-ce que vous avez des délais de réalisation ou pas ?

Madame le Maire : Alors, là c'est pareil, en fait ça a été décalé par rapport au matériel et pas que, parce qu'avec le tennis, il y a eu un décalage ; d'après la société j'ai eu un retour, ça serait fait pour normalement février pour l'école Méresse, et concernant l'école Blum, là pour l'instant ça va commencer mais je n'ai pas de date précise. Normalement pour les vacances, mais... Oui, ces vacances scolaires de Noël, mais comme ils disent tout le temps qu'il manque encore du matériel, voilà... Mais normalement pour le préau de Méresse, ça serait au mois de février 2023. D'autres demandes d'interventions concernant ces décisions ? Je n'en vois pas. Donc normalement ces décisions ne sont pas votées, moi je prends toujours avec mon groupe, si je peux me permettre, ce vote, parce que bon, l'information au moment des réunions de liste mais je préfère qu'on les vote également, donc qui est pour ces décisions ?

Pour : 17

Les membres du groupe « Agir ensemble » ne prennent pas part au vote.

Délibération n°1 : Contractualisation avec la CAHC dans le cadre du projet de Territoire Ecologique

Madame le Maire : Donc la CAHC, avec ce projet de Territoire, en fait, nous accompagne financièrement au niveau des communes, à hauteur de 2,5 millions sur différents projets. Ce qui n'est pas pris dans ces 2,5 millions, c'est le fonds de concours piscine, parce que c'est un fonds de concours spécifique, mais sinon on a déposé 3 projets, actuellement il y a 3 projets au niveau communal, donc voilà, c'est une aide qui peut être apportée, ça peut être vu en 2024, en fonction des avancées sur les travaux ou autres, et on peut également de nouveau repositionner d'autres projets avant 2024. Donc y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, justement, Madame le Maire, en quoi consistent ces 3 projets ?

Madame le Maire : Alors, au niveau des projets, j'ai le projet de l'ancienne fosse 8, sur un montant de 1 669 200 €, donc il y aurait une participation de la CAHC à hauteur de 834 600 €, le projet de rénovation du centre socio-éducatif Gino Sanna, sur un montant total de 1 653 000 € donc un fonds de concours CAHC de 826 500 €, le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Blum pour un montant de 142 600 € et on a sollicité la CAHC à hauteur de 60 605 € donc ce sont tous des travaux pour le centre socio-éducatif, tout ce qui est économies au niveau isolation, tout ce qui est écologique et autres au niveau du centre, pour faire des économies à ce sujet. Il n'y a plus d'autres demandes d'interventions ? Je

n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Vote à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°2 : Rapport d'activité de la gestion de l'eau et de l'assainissement par la CAHC

Madame le Maire : C'est des rapports qu'on va rencontrer tout le long du mandat, en fait, voilà on nous demande juste un avis par rapport à ça. Il n'y a pas de demandes d'interventions à ce sujet ? Normalement on vous l'avait transmis au niveau de la pièce jointe, vous l'avez bien reçu ? D'accord, donc on va passer au vote, qui est pour ce rapport d'activité ?

Vote à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°3 : Désignation des membres de la Commission Jeunesse

Madame le Maire : Donc au niveau de la délégation, la délégation est attribuée à Monsieur VASSEUR, car Monsieur IDRI a démissionné de son poste de Délégué à la Jeunesse, et donc là je vous propose une désignation des membres en présence de Monsieur VASSEUR donc je fais appel à candidatures, qui au niveau de cette commission, souhaite intégrer la Commission Jeunesse ?

Madame KACZMAREK : Je peux poser une question ?

Madame le Maire : Oui, allez-y.

Madame KACZMAREK : Excusez-moi, alors pourquoi une nouvelle Commission Jeunesse ? Quelle est la différence avec la Commission gérée par Madame LEFEBVRE ?

Madame le Maire : C'est « cantine », Madame LEFEBVRE, ce n'est pas la Commission Jeunesse.

Madame KACZMAREK : Il y avait aussi une Commission Jeunesse.

Madame le Maire : Oui, c'est Monsieur IDRI qui était délégué de la Commission Jeunesse.

Madame KACZMAREK : Et pour faire partie de la Commission, il faut repostuler, en fait ?

Madame le Maire : Oui, tout à fait, il faut, en fait comme vous étiez présente, il faut relever la main à ce sujet, voir si vous êtes toujours candidate au niveau de la Commission Jeunesse. On est 9 en tout, 7 de chez nous et 2 de chez vous en fait.

Madame KACZMAREK : Et je peux me permettre aussi de savoir pourquoi Monsieur IDRI a démissionné de ses fonctions ?

Madame le Maire : Est-ce que je lis ton courrier ? C'est un choix personnel, c'est un souhait de sa part.

Monsieur IDRI : Ça ne me dérange pas, tu peux.

Madame le Maire : Alors il m'a adressé un courrier le 10 novembre, donc : « *Madame la Mairesse, étant membre du Conseil Municipal d'Evin-Malmaison depuis les élections de 2020, j'ai pris la décision de vous rendre ma délégation. C'est avec de sincères regrets que je me vois dans l'obligation de vous remettre par la présente la démission de mon poste de Conseiller Délégué à la Jeunesse* », pour des raisons qu'il m'a transmises oralement à plusieurs reprises, et les conditions dans lesquelles nous devons travailler durant cette période estivale, c'était un peu compliqué – ça c'est moi qui l'ajoute- je pense que tout le monde les connaît, « *Il m'est impossible d'assurer mon rôle de Conseiller Délégué à la Jeunesse. Je dois également vous avouer, et c'est avec beaucoup d'émotion que je quitte mon poste, et que la jeunesse restera toujours très importante pour moi. Merci de cette confiance que vous m'avez donnée durant toutes ces années, je vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, l'assurance de mes respectueuses salutations. Monsieur IDRI Samuel.* » Voilà pour le courrier. Donc les membres actuels de la Commission Jeunesse, j'avais noté, donc il y avait Monsieur Samuel IDRI, Madame Corinne LEFEBVRE, Madame Malika BENGRIBA, Monsieur Daniel SENYSZEN, Madame Naïma BENBRAHIM, Monsieur Sébastien LESTRIEZ, Madame Saléha CHOUALA, Madame KACZMAREK-TACLET, Madame FERNANDEZ. Donc est-ce que vous êtes tous d'accord pour reprendre ? Nous, ce qu'on souhaite en fait par rapport à ça, c'est que Monsieur VASSEUR intègre la Commission Jeunesse, Madame CHOUALA comme elle n'est pas présente, je souhaite la retirer de la Commission Jeunesse. Voilà, c'est juste pour intégrer Monsieur VASSEUR, est-ce que vous voulez faire un vote à main levée ? Oui, Madame ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Justement, pour revenir par rapport au retrait de Madame CHOUALA, on n'a toujours pas de raison à son absence ?

Madame le Maire : Non, je n'en ai pas non plus.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Et par rapport au fait qu'elle soit retirée de la Commission, elle est d'accord ? Vous l'en avez informée ?

Madame le Maire : C'est un choix que je prends en tant que Maire. Donc est-ce que vous êtes d'accord pour voter à main levée ?

Madame KACZMAREK : Mais il reste donc une place.

Madame le Maire : C'est cela, oui.

Madame KACZMAREK : Donc quelqu'un peut se rajouter.

Madame le Maire : Tout à fait. Non, non, en fait on enlève.

Madame KACZMAREK : D'accord, ok.

Madame le Maire : Donc je demande si vous êtes d'accord pour voter à main levée au niveau du remplacement de Madame CHOUALA. Madame TAHAR-CHAOUCH, vous ne prenez pas part au vote ? Vous vous abstenez ? Donc on est obligés de voter à bulletin secret. Le fait que

Madame TAHAR-CHAOUCH ne vote pas, on est obligés de voter à bulletin secret, donc on va passer les bulletins. Donc Monsieur VASSEUR se présente ; vous faites comme vous voulez au niveau de cette urne et puis on découvrira juste après. A main levée on ne peut pas car Madame TAHAR-CHAOUCH n'a pas voulu prendre part au vote. Il faut l'unanimité donc on vote.... Voilà, c'est ça. Donc ce n'est pas « oui-non » qu'il faut mettre, c'est vraiment le nom de la personne. Donc Madame BENBRAHIM, si on peut faire l'appel pour recueillir les bulletins ? Alors j'aimerais avoir un assesseur de notre groupe et un assesseur chez vous, Monsieur CAUX, s'il vous plaît.

Madame BENBRAHIM : Madame PETIT, Monsieur VASSEUR, Madame BENBRAHIM, Monsieur LIEVAL, Madame BENGRIBA, Monsieur FAUQUEMBERGUE, Madame LEFEBVRE, Monsieur SENYSZEN, Monsieur HAGE, Monsieur LESTRIEZ, Madame DUGARDIN qui donne pouvoir à Madame MUSZYNSKI, Monsieur Mustapha HABBOUR, Monsieur RAGO, Madame TAHAR-CHAOUCH, Madame SENE, qui donne pouvoir à Monsieur VASSEUR. Excusez-moi, j'ai oublié Monsieur IDRI. Monsieur MINNE, Madame Géraldine MUSZYNSKI, Monsieur Patrick HERLANT, Monsieur Philippe DORNE, Monsieur Christophe CAUX, Madame Aurore FERNANDEZ, Madame KACZMAREK, Monsieur Youssef BOUYA qui donne procuration à Monsieur CAUX, Madame VETU qui donne procuration à Madame FERNANDEZ.

Monsieur CAUX procède au dépouillement.

Vote : 24 voix pour Monsieur VASSEUR
1 bulletin blanc

Madame le Maire : Vous intégrez la Commission Jeunesse, Monsieur VASSEUR. Merci à vous.

Monsieur CAUX : Juste un petit mot, Madame le Maire, s'il vous plaît. On vient de passer l'élection, félicitations Monsieur VASSEUR, mais dans le même cadre où vous avez remplacé, justement, Madame CHOUALA par Monsieur VASSEUR, on aurait aimé la même chose sur le remplacement de Madame Eliane COOL au CCAS par un membre de notre groupe pour respecter au moins le vote des élections et puis au moins qu'on ait la représentation proportionnelle avec au moins un membre de notre groupe, même si au départ on avait oublié règlementairement, je sais bien.

Madame le Maire : C'est bien de le rappeler, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : On peut juste, on ne va pas non plus se rendre hors la loi pour un membre de notre groupe qui siège au CCAS. C'était tout.

Madame le Maire : J'entends bien ; je suis la réglementation comme vous le faites de votre côté également, Monsieur CAUX, donc je vais rester tel quel.

Madame KACZMAREK : Là on aurait pu être contre le fait que vous retiriez Madame CHOUALA.

Madame le Maire : C'est un choix, vous avez voté donc c'était votre choix.

Madame KACZMAREK : En même temps c'est juste un pas en avant, que nous on est capable

de faire.

Madame le Maire : D'accord, Madame KACZMAREK.

Arrivée de Madame SENE à 19h32.

Madame le Maire : Donc Madame SENE bonsoir, vu que vous êtes arrivée, mettez dans le procès-verbal, 20h32, 19h32, pardon. Donc merci pour ce pas en avant.

Délibération n°4 : Décision modificative exercice 2022 :

Madame le Maire : Donc c'est concernant les dépenses imprévues au niveau du fonctionnement. Donc je vous propose, au niveau des dépenses imprévues, au niveau de l'article 022, de mettre 38 281 € concernant également les chapitres 74 « dotations de subventions, autres attributions et participations », au niveau du chapitre 012 assimilé dans le compte de l'article 64-131, au niveau rémunération du personnel, moins en négatif 3 730 €, rajouter au chapitre 65 au niveau des formations 3 010 €, et également au niveau subventions aux associations et autres 720 €. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Concernant le fonctionnement ? Oui, Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Juste, ok, parce que la demande de subvention, on la retrouve après sur la délibération sur les subventions exceptionnelles, mais les dépenses imprévues, c'est justifié par quoi, les 38 000 € ?

Madame le Maire : Oui, excusez-moi, c'est un acompte, en fait, c'est l'acompte au titre de l'article 14 de la loi de finances rectificatives pour 2022, c'était un choix, il y en a qui ont eu une avance, donc c'est une avance qu'on a demandée à la trésorerie donc on a préféré avoir un acompte parce qu'on ne sait pas en fonction des factures d'énergie, par rapport à ces montants, du coup j'ai préféré le mettre en acompte qu'en avance parce qu'en avance ça veut dire qu'on va avoir la somme qui aurait été intégrée dans les comptes, alors que là, l'acompte, il peut être redonné systématiquement, c'est l'Etat qui nous le demande, donc ça évite de la retoucher, en fait, de dépenser cette somme au niveau de l'acompte. Donc c'est mis dans le budget, sachant que c'est peut-être une somme qu'on ne va pas toucher. Tout dépend des factures au niveau énergie, sachant qu'il y a d'autres communes qui l'ont fait dans ce sens-là, avoir une avance, mais moi j'ai préféré avoir l'acompte qu'avoir l'avance, parce qu'après si c'est pour rembourser, ce n'est pas le but. C'est bon pour vous, Monsieur CAUX ? Y a-t-il d'autres demandes d'interventions concernant cette décision modificative au niveau du fonctionnement ? Je n'en vois pas. Donc la même chose mais concernant l'investissement, donc c'est le chapitre 20, « immobilisations incorporelles » donc l'article 2051 : 19 000 €, 21312 : 20 000 €, l'article 21318 : 21 000 €, et on prendrait sur les dépenses imprévues 60 000 € sur l'article 020. Y a-t-il des demandes d'interventions concernant cette décision modificative sur l'investissement ? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Qui est pour cette délibération n°4 ?

Pour : 18

Contre : 7

Merci.

Délibération n°5 : Autorisation pour engager, liquider, mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart du crédit ouvert au budget de l'exercice précédent :

Madame le Maire : Donc on avait passé également, si je ne me trompe pas, cette délibération en 2021 ; en fait c'est concernant l'exercice, pour engager en cas de soucis avant le prochain vote du budget. C'est 25% du budget annoncé donc 1 637 697 € donc c'est la somme, c'est les 25% de 422 448,75 €. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Pour : 18

Abstention : 7

Je vous remercie.

Donc on est toujours au niveau finances, je vais continuer ces délibérations.

Délibération n°6 : Approbation des tarifs de régie 2023 :

Madame le Maire : Concernant l'approbation des tarifs de régies 2023, je crois que je vais faire voter par petits points, comme ça on a de a) à k), donc je vais le faire systématiquement, donc au niveau locations de salles, concernant la salle Dutilleul, on a pris en compte l'augmentation des fluides et on a mis en place des horaires parce que c'était un peu compliqué, il y a des personnes qui nous louaient également la salle au niveau des horaires, donc on a décidé de mettre des horaires au niveau de cette salle, et une augmentation d'à peu près 20 € par salle. Donc tarif pour les Evinois, je vois qu'on a 470 € le samedi ou le dimanche de 8h à 5h le lendemain, 245 € par jour supplémentaire et 770 € pour le forfait du vendredi 15h au lundi 5h du matin. Dans la délibération que vous avez reçue, c'était marqué dimanche, donc c'est bien le lundi 5h du matin. Tarif pour les non-Evinois : 820 € par jour, 320 € par jour supplémentaire, 1 220 € pour le forfait, dans les mêmes tranches horaires et les mêmes jours. Tarif pour les associations évinoises, par contre là on n'a pas changé donc c'est 150 €. On laisse au niveau des associations évinoises, le montant est de 150 € avec une location gratuite par an et également une assemblée générale ne sont pas comprises au niveau du tarif. Par contre pour le prêt du dojo il est toujours à 80 €, ça reste également inchangé. Tarif pour le personnel communal : titulaires en poste ou en contrats longue durée et les élus une fois par an : 170 € par jour, 95 € par jour supplémentaire, et 270 € pour le forfait, donc, comme je vous l'ai indiqué juste avant au niveau des horaires. Donc concernant ces tarifs au niveau du Foyer Jean Dugardin, je vais passer maintenant au Foyer Jean Dugardin, pardon. Donc concernant les Evinois et Evinoises, 350 € le samedi et le dimanche de 8h à 5h le lendemain. 185 € par jour supplémentaire, et 550 € pour le forfait du vendredi 15h au lundi 5h du matin, et non le dimanche comme vous avez dû le recevoir. Tarifs pour les non-Evinois et non-Evinoises : 480 € par jour, 250 € par jour supplémentaire, 710 € pour le forfait. Tarifs pour les associations évinoises : 130 € pour le Foyer Jean Dugardin, avec également une location gratuite par an ainsi que les AG. Tarifs pour le personnel communal titulaire en poste ou en contrat longue durée et pour les élus une fois par an : 150 € par jour, 75 € par jour supplémentaire, et 225 € pour le forfait. Donc concernant, si je peux me permettre, les locations de salles, y a-t-il des demandes d'interventions ? Monsieur DORNE, oui ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, concernant le Foyer Jean Dugardin, donc, il est précisé : « les tarifs appliqués restent applicables selon l'issue des travaux ». Alors, est-ce judicieux, justement, de voter ces tarifs qui vont être revus, je ne sais pas, à la hausse ou à la

baisse, en fonction, mais une fois à l'issue des travaux, alors qu'actuellement le Foyer Dugardin n'est pas louable. Donc là, actuellement, on va voter pour des tarifs qui n'auront peut-être plus lieu peut-être au mois de février à la réouverture du Foyer Dugardin. Est-ce que c'est judicieux ?

Madame le Maire : Oui c'est judicieux, parce que je ne sais pas s'il y aura un Conseil avant le 21 février donc c'est judicieux, et par contre, en fait, on a augmenté pareil de 20 € par rapport à la salle Dutilleul, et même, on a baissé par rapport aux tarifs aux associations de 20 € parce que la salle est plus petite que la salle Dutilleul, donc c'est un choix qu'on a fait.

Monsieur DORNE : C'est le fait que vous précisez qu'ils seront revus à l'issue des travaux, c'est ça l'objet de la question.

Madame le Maire : Non mais ça il ne faut pas tenir compte de cette phrase, en fait, on la retirera au niveau de la délibération, parce qu'en fait il n'y aura pas d'augmentation suite aux travaux, en fait. C'est vraiment ces tarifs-là qui vont être considérés en 2023.

Monsieur DORNE : D'accord. Il faudra donc modifier.

Madame le Maire : Il faudra juste enlever la phrase « tarifs appliqués suivant les travaux », tout à fait. Donc y a-t-il d'autres demandes d'interventions concernant la location de salle ? Donc on va passer au vote concernant les locations. Je fais par petits points. Qui est pour ces locations ? A l'unanimité, je vous remercie. Concernant les locations de tables et chaises, je n'ai pas grand-chose à vous dire, sauf vous dire que les tarifs sont inchangés donc c'est la délibération qu'on avait prise l'année dernière donc il n'y aura pas d'augmentation des locations de chaises. Il y a d'autres demandes d'interventions ? Madame KACZMAREK ?

Madame KACZMAREK : C'est juste que, on avait déjà posé la question, c'était de savoir quel stock était disponible notamment à la location pour les particuliers ?

Madame le Maire : Alors, le stock je ne l'ai pas en tête, donc Madame la DGS nous dit 20 tables et 90 chaises. Parce qu'en fait on essaie de prendre au niveau communal quand on a de quoi en communal, après c'est un peu plus compliqué quand on essaie d'aller chercher dans les communes avoisinantes, voilà, on privilégie les Evinois par rapport à ça. Mais voilà, c'est toujours pareil, ça sera toujours la première demande sachant qu'on privilégie également nos associations. Donc en tout cas les tarifs sont inchangés concernant cette régie 2023 « tables & chaises ». Donc on va prendre part au vote, il n'y a pas d'autre demande d'intervention ? Donc qui est pour cette délibération ?

Vote à l'unanimité.

Je vous remercie.

Madame le Maire : Donc les locations de chalets pour les tarifs 2023, ce qu'on souhaite c'est tarif pour les Evinois et Evinoises, donc la gratuité, et pour les non-Evinois et non-Evinoises, 25 € pour les chalets. C'est 2022, ce n'est pas 2023. Voilà, c'est ça, ça va être appliqué pour 2022, pour le Village de Noël de ce week-end, et également pour 2023. Monsieur CAUX, excusez-moi, oui ?

Monsieur CAUX : Sur la location, en Conseil l'année dernière on avait évoqué le fait que les chalets avaient disparu, qu'on n'en avait plus. Des chalets, on en a récupéré ?

Madame le Maire : Là oui, il y aura des chalets, oui. Là on n'a pas de chalet qui nous appartient mais on emprunte des chalets au niveau des communes avoisinantes.

Monsieur CAUX : Oui, mais on loue des chalets des communes avoisinantes ?

Madame le Maire : Non, c'est le prix pour les personnes qui participent au Village de Noël.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Parce que là on a l'impression qu'on peut louer un chalet.

Madame le Maire : Non, en fait c'est concernant le Village de Noël, il y a des chalets, donc c'est dans le but du Village de Noël, on aurait dû peut-être préciser à ce sujet. C'est gratuité pour les Evinois et Evinoises, et 25 € pour les non-Evinois/Evinoises. Voilà, il y a d'autres demandes d'interventions ?

Madame KACZMAREK : Elles sont gratuites ? Les prêts sont gratuits ?

Madame le Maire : Oui.

Madame KACZMAREK : Et on fait payer quand même les non-Evinois ?

Madame le Maire : Oui, c'est un choix. C'est un choix parce qu'on a quand même des extérieurs ; avant, on faisait également payer, si je peux me permettre, les Evinois et Evinoises. Là, on ne fera plus payer. Il y a d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, qui est pour cette délibération ?

Vote à l'unanimité.

Je vous remercie.

Madame le Maire : Donc concernant la redevance d'occupation du domaine public, pour les commerçants ambulants dans le cadre du marché municipal ou présents de manière hebdomadaire, on souhaite la gratuité. Pour les commerçants ambulants en dehors du marché municipal, 30 € par jour, donc en général c'est le camion, avant c'était Outiror, maintenant c'est un camion de matériel et autres donc c'est 30 €, et le droit de place pour les taxis 40 € par an. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette redevance d'occupation du domaine public ?

Vote à l'unanimité.

Je vous remercie.

Madame le Maire : Concernant les tarifs de la cantine scolaire, pareil, les tarifs ne seront pas touchés pour 2023, donc ils restent inchangés. Donc y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on peut passer au vote, qui est pour ces tarifs de cantine scolaire ?

Pour : 24

Abstention : 1

Madame le Maire : Tarifs pour la garderie, pareil, on reste sur les mêmes tarifs 2022, donc ils

restent inchangés pour 2023. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, qui est pour ces tarifs pour la garderie ?

Pour : 24 Abstention : 1

Je vous remercie.

Madame le Maire : Pour les centres du mercredi, pareil, pas de modification au niveau des tarifs, tarifs inchangés. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour ces tarifs ?

Pour : 24 Abstention : 1

Madame le Maire : Je vous remercie. Alors, concernant les tarifs des accueils de loisirs durant les vacances estivales, c'est pareil, concernant les non-évinois et évinoises, ces tarifs restent inchangés. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas. Donc au niveau vacances scolaires on va passer au vote, du coup, qui est pour cette tarification ?

Pour : 24 Abstention : 1

Je vous remercie.

Madame le Maire : Concernant les tarifs des accueils de loisirs durant les vacances estivales, donc pareil, les tarifs sont inchangés. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, qui est pour ces tarifs ?

Pour : 24 Abstention : 1

Madame le Maire : Tarification concernant les copies : Pareil, ces montants restent inchangés par rapport à 2022. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour ces tarifs de photocopies ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Madame le Maire : Concernant les concessions funéraires, les tarifs restent inchangés. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour ces tarifs « concessions » funéraires ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Madame le Maire : Concernant les vacances funéraires, pareil, les tarifs restent inchangés. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération « vacances » ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°7 : exonération des droits de places aux commerçants non-sédentaires dans le cadre du marché hebdomadaire ou d'une présence hebdomadaire :

Madame le Maire : Donc c'est pour soutenir dans le cadre de la crise économique, donc la prolongation de l'exonération pour 2022. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette demande de prolongation ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n° 8 : approbation des tarifs de vaisselle :

Madame le Maire : Pareil, tarifs de vaisselle inchangés, y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, qui est pour cette délibération ?

Pour : 24 Abstention : 1

Je vous remercie.

Délibération n° 9 : versement d'une subvention exceptionnelle pour l'AAE section football :

Madame le Maire : Un remboursement d'achat de filets pour le terrain B pour un montant de 419,67 €. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°10 : subvention exceptionnelle pour l'association du don du sang :

Madame le Maire : Prise en charge du spectacle du vendredi 2 décembre d'un montant de 300 €. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Pour le Téléthon ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Voté à l'unanimité.

Merci.

Délibération n°11 : modification du règlement intérieur concernant les horaires des services techniques :

Madame le Maire : Proposition du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30, donc il y aurait une pause méridienne de midi à 13h, c'est pour maximiser en fait la présence avec les autres services, réduire les fluides et également assurer une activité en extérieur et prise en compte de la sortie de l'école. Pour rappel, il y a possibilité d'amender par rapport aux températures extérieures ou à des exigences de service. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, qui est pour cette délibération ?

Pour : 24

Contre : 1

Merci.

Délibération n°12 : avenant avec la société IDEX :

Madame le Maire : Donc il y a des modifications pour nos opérations P3/2, réintégration des prestations P1, P2 pour le site n°10 « Maison pour Tous », modification du type de marché P1 pour le site n°3 « le presbytère », modification des températures de consignes, baisse des engagements de consommations. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Donc c'est détaillé dans la délibération. Monsieur DORNE, oui ?

Monsieur DORNE : Simplement, Madame le Maire, il y a une erreur dans le montant, qui n'est pas de 36 154 € mais de 36 127,03 €.

Madame le Maire : Attendez, je vérifie. 36 154, et par rapport au montant global, je suppose, par rapport à toutes les séries ?

Monsieur DORNE : Oui, tout à fait.

Madame le Maire : Attendez, on va ressortir le projet.

Monsieur DORNE : J'ai trouvé l'erreur, d'ailleurs, qui a pu être commise puisque le 7 047, 40 c'est certainement le 7 074,40 qui a été mis.

Madame le Maire : On va vérifier. Je vais vérifier avant de passer la délibération. C'est ce qui nous a été dit dans l'avenant donc on va vérifier. Donc on va prendre la somme de 36 127,03 € parce qu'en fait au niveau de l'avenant c'est ce qu'ils nous avaient annoncé mais moi je n'avais pas vérifié, au niveau du montant.

Madame MARIINI : Il faut s'assurer qu'il n'y a pas eu d'autre... je suis en train de regarder le tableau détaillé mais je ne vois pas cette somme... On va acter ça.

Madame le Maire : Je vais acter ce montant-là parce qu'à mon avis ça sera ce montant-là, 36 127, 03 €. Pardon, excusez-moi ?

Monsieur DORNE : Oui, d'autre part, en ce qui concerne la modification des températures de consignes, donc il a été acté une baisse de 1 degré dans la température, donc quelle est actuellement la température fixée notamment au niveau de l'école, et notamment je pense aux enfants, en cette période où l'énergie est quand même relativement chère. Donc quelle température a été décidée au niveau des bâtiments scolaires ?

Madame le Maire : J'allais en parler juste après mais je peux vous répondre. En fait au niveau des températures, c'est 18 degrés au niveau de tout ce qui est bâtiments publics ; l'école maternelle c'est 19 degrés, sachant qu'on a mis en place cette formule depuis la rentrée de la Toussaint, après les vacances de la Toussaint. Oui, Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Quand pour les températures vous dites 18-19, mais c'est réglé sur le radiateur ou c'est ressenti dans l'espace ?

Madame le Maire : Il y a des sondes dans les bâtiments donc c'est en fonction de la sonde. Si elle a ses 18 degrés, voilà, ça va rester à 18 degrés, mais c'est au niveau des salles. Donc en fait, si ça diminue au niveau de la sonde, il y aura le chauffage qui va... Voilà, il y a des sondes au niveau des bâtiments. D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération concernant l'avenant avec la société IDEX ? Des votes contraires ?

Pour : 18

Contre : 7

Je vous remercie.

Délibération n°13 : exonération de la TFPB :

Madame le Maire : Là on parle de chiffres également, mais je vais peut-être laisser la parole au niveau des plans d'actions à Monsieur VASSEUR, et puis je reprendrai par rapport aux chiffres.

Monsieur VASSEUR : Je voulais d'abord vous remercier pour le vote de tout à l'heure, j'avoue avoir pris un peu de plaisir à entendre Monsieur CAUX prononcer 24 fois mon nom. Donc, le plan d'action dans le cadre de l'exonération TFPB, a) pour le bailleur SIA 24 112,71 € répartis en différentes actions, dont vous trouvez le plan dans la délibération, merci Madame le Maire, b) Maisons & Cités, 32 000 € répartis également en différentes actions que vous trouvez dans le plan de la délibération. C'est bon ? Vous avez des questions, peut-être ? Oui, Madame KACZMAREK ?

Madame KACZMAREK : Merci, Monsieur VASSEUR, c'est pour des projets à venir, ce n'est pas les projets antérieurs, donc je voulais avoir plus de précisions sur l'accompagnement, l'équipe mobile de prévention spécialisée, à quelle hauteur cette intervention est prévue, sur quels critères, à quelle hauteur, et puis ma deuxième question, aussi, c'était sur l'atelier Street Art, il me semblait qu'il y avait déjà eu des projets graff sur la Maison pour Tous, donc c'est d'autres graff ?

Monsieur VASSEUR : Ça c'est dans la délibération suivante, le graff. Là concernant l'intervention spécialisée...

Madame KACZMAREK : Eh bien, on y est.

Monsieur VASSEUR : Oui, je pense qu'on va en parler après, dans le point suivant, mais je peux vous répondre concernant la prévention spécialisée, donc il y a une dépense prévisionnelle de 24 000 € concernant cette action de prévention spécialisée, c'est ce qu'on appelle le club de prévention.

Madame KACZMAREK : D'accord, donc il y a un club de prévention ?

Monsieur VASSEUR : Je vais laisser Madame le Maire répondre, elle vous donnera davantage de précisions.

Madame le Maire : Je ne vais pas en donner davantage, il y a Malika BENGRIBA qui peut en donner également ; actuellement le club de prévention ils sont sur la commune, ils sont en train de faire, si je peux me permettre, d'interpeller des riverains de la commune et autres, des jeunes, des moins jeunes, au niveau de la prévention, ce rapport va nous être de nouveau transmis début janvier à ce sujet, parce qu'en fait on a fait une demande au niveau de la CAHC, on est quatre communes à avoir demandé au niveau de ce projet, je crois que c'est Montigny, Rouvroy, Hénin et Evin-Malmaison, voilà, donc c'est un projet qu'on souhaite, c'est une nouveauté, au niveau prévention spécialisée, du coup ils sont déjà en train de travailler sur la commune depuis le mois d'octobre, il semble bien, Malika, et on les a rencontrés dernièrement, mais ils souhaitent rencontrer plus les partenaires que les élus, donc c'est ce qu'ils ont fait, avec tout ce qui est la MDS, la PMI, tous les prestataires qui viennent sur la commune, et il y en a également d'autres qu'on souhaite amener sur la commune et qui sont en train de travailler en partenariat, donc ce club de prévention est prévu pour l'année prochaine. Donc c'est dans le cadre de la TFPB donc c'est quand même au niveau de la TFPB on souhaite mettre quand même 24 000 € de la TFPB au niveau de Maisons & Cités, et une partie également au niveau de SIA.

Madame KACZMAREK : Donc ils vont intervenir dans les rues, à la Maison pour Tous ?

Madame le Maire : Les deux.

Madame KACZMAREK : D'accord. Donc, je suppose qu'on pourra avoir les informations lors de la Commission Jeunesse ?

Madame le Maire : En temps et en heure, quand on contractualisera avec eux, parce qu'en fait, c'est ce qu'on dit, pour l'instant on est quatre communes et on espère être dans les communes, ils vont faire un choix et j'espère qu'on sera pris. Voilà, c'est ça. On n'est pas sûrs, donc en fonction de si on n'est pas pris.

Madame KACZMAREK : On n'est pas sûrs ?

Madame le Maire : Voilà, on n'est pas sûrs, on verra en fonction de la TFPB, l'exonération TFPB, mais on a fait comprendre au niveau communal qu'on avait la volonté de faire de la prévention. D'autres demandes d'interventions, Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, vous allez peut-être dire que j'insiste mais il y a de nouveau une erreur en ce qui concerne le montant SIA qui est non pas de 24 112,71 €, certes c'est une erreur minime mais qui est de 24 112,62.

Madame le Maire : Mais ça on l'avait signalé, en fait c'est le tableau que SIA nous avait envoyé,

ça je suis persuadée comme c'est que des centimes, c'est ce qu'ils nous disent.

Monsieur DORNE : On est bien d'accord mais c'est les chiffres qui sont annoncés, c'est par ordre qu'on vérifie.

Madame le Maire : Oui, oui, je suis d'accord avec vous mais c'est vrai qu'on avait déjà signalé ces centimes et même Madame Glapa qui était présente qui disait qu'il y avait un problème avec la délibération, pas la délibération mais le tableau qui était transmis, et le montant. Après, je ne sais pas trop s'il faut que je le change parce que c'était eux qui devaient également revoir de leur côté. C'était une erreur. Là je vais laisser tel quel, si après s'il y a des modifications, on fera une délibération par rapport aux centimes, je pense.

Madame KACZMAREK : Excusez-moi ?

Madame le Maire : Oui, Madame KACZMAREK ?

Madame KACZMAREK : Est-ce que vous avez les bilans d'une action des années précédentes ?

Madame le Maire : Ça on a eu le retour donc on pourra...

Madame KACZMAREK : On pourra en avoir connaissance ?

Madame le Maire : Comme on l'a fait l'année dernière, il me semble. Je crois qu'on vous l'a transmis, on vous fera le nécessaire, il n'y a pas de souci. Y a-t-il d'autres demandes ? Du coup tu as annoncé le montant, donc est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions concernant ces plans d'actions dans le cadre de la TFPB ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Pour : 18 Absentions : 7

Je vous remercie.

Délibération n° 14 : demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et du Conseil Régional dans le cadre de la politique de la ville pour 2023 :

Madame le Maire : Donc c'est 3 projets. 2 projets, un projet qu'on avait déjà instruit cette année au niveau « Investis-toi et mobilise-toi pour ton permis » donc là c'est pareil, on sollicite de nouveau 8 080 € pour l'ANCT, donc ça a un coût de 8 080 €, pardon, donc on demande 4 040 € d'ANCT et le Conseil Régional à hauteur de 2 020, soit 25% du montant. « Toutes et Tous autour de la Maison pour Tous », 9 200 €. Il est proposé de solliciter l'ANCT à hauteur de 56 % soit 5 120 € et un financement privé à hauteur de 24 %. Et « Egalité femmes-hommes, vous avez dit égalité ? » sur 4 580 €, il est proposé de solliciter l'ANCT à hauteur de 78 % soit 3 600 €. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Par rapport au street art, Madame ? Excusez-moi, je reviens sur Madame KACZMAREK, le street art au niveau de ce que vous avez dit tout à l'heure, c'est concernant la deuxième action « Toutes et tous autour de la Maison pour Tous », voilà il y aura le projet street art également sur la Maison pour Tous.

Madame KACZMAREK : Donc en plus du projet ?

Madame le Maire : Non, c'est les mêmes. C'est des projets qui se croisent, oui. Monsieur DORNE, excusez-moi ?

Monsieur DORNE : Oui, simplement une réflexion, Madame le Maire, donc effectivement c'est un beau projet « Toutes et tous autour de la Maison pour Tous », espérons que cela va porter ses fruits, parce qu'à l'heure actuelle on a encore eu des dégradations récentes à cette Maison pour Tous, donc le bien-vivre ensemble effectivement il est peut-être difficile à atteindre, donc espérons que ce genre de proposition, de projet, va aboutir, parce qu'il y a quand même un problème de délinquance au niveau de notre commune, et justement la Maison pour Tous en a été malheureusement récemment le témoin à ce niveau-là.

Madame le Maire : Je l'entends, sachant que nous en cellule de veille on nous dit qu'on n'a pas trop de délinquance sur la commune d'Evin-Malmaison. Depuis 2015, la délinquance a diminué, je veux quand même le rappeler, et c'est vrai qu'on a des faits quand même, des poubelles brûlées et autres, mais tous ces faits sont remontés, il y a des plaintes de déposées, on a remonté directement, on a changé de commandant donc maintenant je passe directement par la commandante, la Commandante CANIVET qui a remplacé le Commandant RYCKBUSCH, qui est plus, si je peux me permettre, je le dis ouvertement parce que j'ai fait la même remarque quand même à la commandante qui est plus ouverte d'esprit et plus communicative par rapport aux mails que je lui envoie, parce qu'il y a des mails du commandant qui restaient sans réponse, elle est vraiment réactive à nos sollicitations, en tout cas.

Monsieur DORNE : Ça va être une bonne chose du moins pour avancer dans ce domaine-là.

Madame le Maire : Tout à fait. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Madame KACZMAREK ?

Madame KACZMAREK : C'est sur la reconduction de l'action sur le permis. Est-ce que vous avez pu faire un bilan de l'action qui a été menée cette année ?

Monsieur VASSEUR : Donc comme vous le savez, cette action « Investis-toi et mobilise-toi pour ton permis » s'est déroulée durant les vacances d'été, donc elle a concerné, je crois, on avait une douzaine de jeunes, on a rencontré une douzaine de jeunes et on avait pris 8 jeunes, filles et garçons, d'ailleurs, qui moyennant cette contrepartie de participation au nettoyage, à l'entretien des trottoirs, participation à différents travaux dans les écoles, ont eu leur permis financé complètement grâce à cette action, donc je pense que ...

Madame le Maire : C'est encore en cours.

Monsieur VASSEUR : Ce n'est pas tout à fait terminé, mais enfin voilà, l'action va se terminer de manière tout à fait positive, et on a souhaité reconduire cette action-là, justement qui peut s'inscrire aussi dans le cadre d'une aide à la jeunesse. Voilà, on sait tous qu'avoir son permis aujourd'hui c'est indispensable, donc on a souhaité reconduire cette action-là.

Madame le Maire : Sachant pour votre information qu'il y a quelques jeunes qui veulent participer à la vie communale et associative donc qui seront présents également au village de Noël. Donc y a-t-il d'autres demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°15 : rétrocession et longueur de voirie :

Madame le Maire : Je vais laisser la parole à... Je te laisse la parole, Albert, concernant la rétrocession et la longueur de voirie ?

Monsieur LIEVAL : Donc en fait on reprend deux voiries qui font partie du lotissement du côté de la pénétrante, il y a la rue Anne Franck, 416 mètres, et la rue Simone Veil en face, 343 mètres.

Madame le Maire : Donc y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Qui est pour, justement, cette rétrocession et longueur de voirie pour l'intégrer au niveau de notre DGF ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°16 : adhésion à la centrale d'achat pour le géoréférencement du réseau d'éclairage public :

Madame le Maire : Donc je te passe également la parole, Albert.

Monsieur LIEVAL : Oui, en fait, on va souscrire avec FDE le récapitulatif des compteurs électriques pour l'éclairage public. C'est eux qui vont y aller. C'est bien ça, Madame MARIINI ?

Madame MARIINI : On est obligés.

Madame le Maire : C'est une obligation, en fait. Je vous dirai franchement, c'est soit on passait par la FDE soit par la CAHC, donc on a sollicité la FDE plutôt que la CAHC.

Monsieur LIEVAL : Voilà.

Madame MARIINI : C'est tous les réseaux, on est dans l'obligation d'avoir une visibilité précise des réseaux en matière d'éclairage public dans le cadre des travaux qui peuvent être menés.

Madame le Maire : Donc y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Questions du groupe Agir Ensemble :

Madame le Maire : Donc on va passer maintenant aux questions du groupe Agir Ensemble concernant la sécurité, l'éducation, la communication, la propreté et l'environnement, commerce, travaux, solidarité et vie associative. Donc là, je vais laisser la parole à nos élus. Donc au niveau sécurité, pour toi, Albert.

SECURITE :

Monsieur LIEVAL : Merci, Madame le Maire. Alors on est intervenus concernant les passages piétons de la rue Basly. Les travaux viennent d'être réceptionnés, le nécessaire sera bien évidemment réalisé pour la remise en peinture de l'ensemble des passages piéton dans leur intégralité. C'est vrai que pour l'instant c'est fait en partie. Vous évoquez les nids de poule, notamment dans la rue Bizet, problématique que l'on connaît trop bien, effectivement. Nous avons procédé à plusieurs reprises à des réparations de fortune, mais vu la rétrocession qui n'a pas encore eu lieu, nous ne pouvons pas engager d'autres travaux d'autre envergure. S'agissant de la circulation de la rue Zola, c'est en cours ; la rue Zola c'est compliqué mais on a fait appel à un organisme qui est de la compétence de l'Etat. On a eu une première réunion avec les riverains, qui n'a pas abouti, on en provoquera une deuxième suite au rapport qui nous a été donné il y a très peu de temps.

Madame le Maire : Le rapport, on ne l'a toujours pas reçu.

Monsieur LIEVAL : Alors, vous nous interpellez sur la présence d'un panneau « déviation » situé rue Zola, c'est un panneau qui a été posé avant le début des travaux de la rue Lamendin et de la rue Jean Jaurès. En fait, ce panneau qui a été posé dans le cadre de ces travaux, il a été posé par une société qui doit elle-même les retirer. Ce n'est donc pas de notre compétence ; nous, on a alerté le maître d'œuvre et ce n'est toujours pas fait.

Madame le Maire : On va les relancer.

Monsieur LIEVAL : On va les relancer, oui. D'ailleurs, une parenthèse, c'est que les deux rues, que ce soit Lamendin ou Jaurès, ne sont pas encore actées définitivement.

Madame le Maire : Rétrocédées.

Monsieur LIEVAL : Même pas rétrocedées, actées sur les travaux. Alors, conformément à la mise en conformité dans le cadre de l'accessibilité, nous souhaiterions pouvoir faire mieux et davantage. Malheureusement, nos moyens ne nous le permettent pas. Concernant plus particulièrement la mairie, il y a un passage accès pour PMR et il y a un bureau qui est en bas, donc on peut recevoir les gens qui sont handicapés.

Vous nous sollicitez pour une étude sur le trafic routier des rues Lamendin et Mirabeau, il s'agit de la problématique de la route départementale 160. Nous sommes en contact avec le Conseil Départemental afin d'obtenir des aménagements comme la pose des radars pédagogiques, c'est en cours, sachant qu'une étude de vitesse a été réalisée et effectuée sur la commune à notre demande en mars 2021. Alors, les résultats : les excès de vitesse ont été constatés avec 85% de VL roulent en moyenne à 89 km/h pour une vitesse normalement à 70.

Monsieur CAUX : Il y en avait un, de radar pédagogique, rue Lamendin ?

Madame le Maire : Là on parle de la RD 160, au niveau de la pénétrante.

Monsieur LIEVAL : La départementale, oui. Donc ils envisagent, on les a reçus dernièrement, ils envisagent de poser des radars pédagogiques mais sur la RD160, on est bien sur la RD 160, et des panneaux de vitesse délimitée mais lumineux.

Monsieur DORNE : Et en ce qui concerne des feux intelligents, éventuellement ?

Monsieur LIEVAL : Alors sur la départementale, il n'y en aura pas.

Madame le Maire : On leur a posé la question, ils n'en voient pas l'intérêt.

Monsieur DORNE : Ils n'en voient pas l'intérêt.

Monsieur LIEVAL : Ils n'en voient pas l'intérêt.

Monsieur DORNE : Donc il faut éventuellement qu'il y ait des morts.

Madame le Maire : C'est ce que je leur ai dit, Monsieur DORNE. On continue les questions ?

Monsieur LIEVAL : Vous indiquez que des excès de vitesse ont lieu rue Jean Jaurès prolongée, moi personnellement je n'ai pas eu de retour sur le sujet, je n'ai pas entendu parler de quoi que ce soit. Enfin, on n'a pas eu de sollicitation.

Vous évoquez les dégradations à Gino Sanna ainsi qu'à la Maison pour Tous. Bien sûr, nous déplorons ces actes de vandalisme qui portent atteinte à notre patrimoine, et face à de telles situations, il est systématiquement déposé plainte, et une déclaration est effectuée auprès de notre assureur, ce qui pénalise fortement notre sinistralité et on peut avoir des sanctions pour trouver une assurance qui commence à nous augmenter les tarifs bien comme il faut, nous on ne maîtrise pas.

Concernant la vidéosurveillance, nous souhaiterions la développer davantage, c'est ce qu'on avait dit au début de notre mandat, ce n'est pas du tout facile, et nous avons effectué des demandes de subventions dans ce sens.

Vous nous interpellez également sur le dispositif « Participation citoyenne ». Suite au dernier entretien avec la police, aucune remontée ou signalement n'a eu lieu.

EDUCATION :

Madame le Maire : Donc concernant l'éducation, je vais laisser la parole à Madame LEFEBVRE.

Madame LEFEBVRE : Lors des vacances d'octobre a eu lieu une séance de projection au niveau du dojo. A notre connaissance, rien n'avait été annoncé aux parents concernant une sortie au cinéma.

Comme vous l'indiquez, il a été convenu d'informer les parents du menu à 4 composantes qui s'explique d'autant plus qu'aujourd'hui comme permettant un maintien des tarifs, sachant que le fromage n'était pas apprécié par une majorité d'enfants. Donc, concrètement, dès la fin de semaine, une information sera transmise aux parents via My Perischool, dans ce sens, en précisant que malgré la crise, le tarif de la restauration scolaire n'augmentera pas. Lors du dernier conseil de Blum a été évoquée la mise en place du dispositif « Cantine à 1 € ». La réflexion est en cours.

Vous nous interpellez de nouveau sur la mise en place d'un questionnaire auprès des parents pour la mise en place d'un centre de loisirs à la journée. Il est à noter que lors de votre sollicitation sur votre page Facebook, comme l'an dernier lors du sondage, le nombre de réponses favorables était très faible. A ce jour, avant de relancer une telle démarche, des rendez-vous sont prévus avec d'éventuels partenaires, à commencer par la CAF.

COMMUNICATION :

Madame le Maire : Concernant la communication, il y aura plusieurs élus qui vont intervenir. Donc vous nous interpellez sur l'installation d'une caméra dans la commune. Vu qu'il s'agit d'une caméra complémentaire au sein de notre système de vidéosurveillance, il n'y a pas lieu de mettre en place un affichage spécifique, sachant que la mise en place d'un système de vidéosurveillance est affichée en entrée de ville. Je vais laisser la parole à Monsieur LIEVAL pour la deuxième question et ensuite à Monsieur VASSEUR. La deuxième question, Albert, au niveau communication, comme ça te concerne.

Monsieur LIEVAL : Oui, voilà, comme il y a eu des travaux effectivement sur le poste de transformation à l'angle de la rue Basly et de la rue Jean Jaurès, je me suis renseigné et j'ai été sur les lieux, en fait, ils ont désamianté le poste, le poste gris qui est là, ils ont protégé, ça s'est passé dans de bonnes conditions, voilà, et depuis la cabane est encore là, elle va être reprise. Maintenant, ça c'est des questions qu'on pouvait demander dans le cours de la semaine, pas besoin d'attendre le Conseil Municipal.

Monsieur VASSEUR : Concernant les réponses apportées sur le compte Messenger de la page Facebook de la commune, comme déjà indiqué, une réponse est apportée à plus de 90%. Il est possible que des messages échappent à notre vigilance, et j'invite les administrés concernés à réitérer dans ce cas leurs demandes.

Madame le Maire : Sur « contact ».

Monsieur VASSEUR : Oui, sur « contact », par exemple, sur l'adresse mail de la mairie. Vous nous interpellez sur le panneau d'affichage situé au rond-point d'entrée de ville. Ce dernier est utilisé en fonction des manifestations, toutefois comme vous l'évoquez, nous réfléchissons à la mise en place de panneaux d'affichage dans les quartiers. Concernant le site internet, la consultation va être lancée car le prestataire retenu sous l'ancienne mandature ne peut répondre à la commande et ne respecte pas les délais.

Madame le Maire : Vous m'interpellez sur la publicité des actes mis en ligne depuis septembre dernier. Il s'avère que face à l'absence de site actuellement, la commune ne peut procéder à une telle publicité et a informé les services préfectoraux dans ce sens. Toutefois, contrairement aux propos que vous avancez, pour Evin-Malmaison, commune de plus de 3 500 habitants, aucune délibération du CM n'est nécessaire sur le sujet.

Vous nous interpellez sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, or, à ce jour, n'ayant pas reçu le rapport définitif, je ne suis pas en mesure de vous le communiquer, sachant que, comme vous l'évoquez et conformément aux dispositions légales applicables, ce dernier sera présenté en Conseil Municipal.

PROPRETE ET ENVIRONNEMENT :

Madame le Maire : Concernant la propreté et l'environnement, je vais laisser la parole à Monsieur FAUQUEMBERGUE.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Merci, vous m'interpellez sur l'entretien de l'entrée de ville venant de Courcelles au niveau du rond-point. Des discussions sont en cours avec le Conseil Départemental. Le rond-point n'appartient pas à la commune. Il est certain que face à la rue Lamendin qui vient d'être refaite à neuf, le contraste est plus marquant. Voilà, on est en discussion avec le Conseil Départemental pour faire l'entretien de ce rond-point.

Ensuite, le commerce... le deuxième point, pardon, j'oubliais, sur le terril. En effet, des prélèvements ont eu lieu sur le terril, à notre grande surprise, parce que quand on a vu les engins, c'est là qu'on s'est aperçu qu'il y avait des prélèvements qui avaient été effectués, c'est une demande de la DREAL qui a mandaté BRGM pour le faire. D'ailleurs nous sommes aussi intervenus au niveau de la CAHC parce que cette entreprise nous a saccagé la boucle des trois cavaliers qui appartient à la CAHC. Nous n'avons eu à ce jour aucune communication sur l'ensemble des tenants et des aboutissants. Mais il est certain, et je peux l'affirmer, que pour tous les administrés qui nous écoutent, cela n'est en rien en lien avec le PIG Metaleurop.

Le commerce : vous m'interpellez sur l'ancien Proxi. Ce dernier sera désormais dénommé Evin Market, a reçu l'autorisation d'ouverture. Je précise que la municipalité a accompagné dans la démarche ce commerce. Concernant le local commercial situé au pied de la résidence Fiévet, nous n'avons pas de nouvelles particulières ; depuis quelques semaines un repreneur s'était manifesté, nous avons relancé le bailleur afin d'obtenir des informations complémentaires. Aujourd'hui, pas de réponse.

Madame le Maire : Vous pouvez me passer le micro, je vais ajouter quand même pour le commerce. Alors, je vais quand même rajouter pour le commerce, les réserves concernant Evin Market ont été levées par la Préfecture donc ça a été constaté. L'arrêté a été fait par la commune donc le gérant a eu les informations, et là ce qu'il attend, en fait, c'est le ... l'ouverture est imminente, normalement ça devait être déjà la semaine dernière mais il est en train de s'approvisionner donc une fois qu'il sera approvisionné, le commerce pourra s'ouvrir. Donc là ça concerne les travaux, je laisse la parole à Monsieur LIEVAL.

TRAVAUX :

Monsieur LIEVAL : Alors on va parler du portail de l'école Méresse qui vient d'être posé il y a peu de temps ; j'ai personnellement réceptionné les travaux quand ils ont été terminés, je n'avais pas constaté de griffes, apparemment il y a des griffes qui sont apparues, j'en ai parlé avec la société qui est intervenue, elle doit réintervenir sous peu pour Blum, ils iront réparer ces griffes sachant qu'il n'y en avait pas lorsque moi j'ai réceptionné.

Madame le Maire : Tu peux continuer par une deuxième question, concernant les fuites, ce qu'on avait vu avec Madame DUJARDIN.

Monsieur LIEVAL : Oui, il y a des fuites qui ont été constatées à l'école Méresse, personnellement je n'en ai pas eu connaissance, d'autant plus que Madame le Maire et Madame LEFEBVRE nous nous sommes rendus à l'école il y a un mois, on ne nous a pas signalé de fuite à ce sujet-là.

Alors il y a les rachats des trottoirs de la rue Jaurès qui ne sont pas régularisés. En fait c'est suite aux travaux, les géomètres sont repassés puis on a vu qu'il y avait des situations à régler, pour l'instant ce n'est pas concrétisé, nous on est un peu en manque de personnel à ce sujet-là, et ce sera fait au plus vite.

Alors vous évoquez une situation bien particulière de la rue Jaurès. Alors, oui, j'y suis allé, j'ai

découvert, à ma connaissance l'administré ne s'est pas manifesté, et après un passage sur le site à aucun endroit l'implantation d'un bac à fleurs pose un désagrément, moi je n'ai pas vu où ça gênait le propriétaire de cette maison.

Madame le Maire : Ce que je voudrais rajouter, c'est concernant l'école Méresse, on va interpellé Madame DUJARDIN pour savoir au niveau des fuites, comme on y a été il y a à peine un mois, on ne sait pas vraiment où ça en est, en fait.

Concernant la solidarité, je vais laisser la parole à Madame BENGRIBA.

Madame BENGRIBA : Pour le colis des aînés, il s'agit d'une manifestation organisée par le CCAS.

Madame le Maire : Vous interpellé sur la participation citoyenne sachant que sont mises en place et tenues les réunions de quartier – s'il vous plaît- je répète : vous nous interpellé sur la participation citoyenne, sachant que sont mises en place et tenues des réunions de quartier, avec pour objectif de permettre à chaque administré de s'exprimer, sachant que de même, il est possible de contacter les élus via l'adresse mail « contact », ou des rendez-vous en mairie. Sachez que tous les élus tiennent des permanences, moi c'est tous les mardis matin, et mes élus c'est noté dans l'agenda donc vous pouvez les rencontrer directement en mairie.

Concernant la vie associative, je vais laisser la parole à Madame BENBRAHIM.

VIE ASSOCIATIVE :

Madame BENBRAHIM : Alors, vous nous interpellé sur les demandes ou les propositions d'associations. Les demandes d'associations sont validées par moi-même en tant qu'adjointe, en accord avec Madame le Maire et en fonction des domaines, par le bureau municipal. Il s'agit d'une pratique courante, le travail classique par une majorité amenée à prendre des décisions, simplement. Vous nous interpellé par rapport à la cérémonie de la Sainte Barbe. Concernant la cérémonie de la Sainte Barbe de ce 4 décembre, celle-ci est organisée par le 8 d'Evin, comme l'a indiqué le Président sur sa page Facebook, voilà.

Madame le Maire : Donc moi j'ai quelques points également à apporter au niveau de tout ce qui est économies d'énergie. Pour votre information il n'y aura pas d'illuminations cette année. Je l'ai dit tout à l'heure, donc il y aura une température de 18 degrés dans les bâtiments excepté à l'école maternelle à 19 degrés, il y a une note également qui a été adressée aux agents et agentes concernant les modes de bonnes pratiques, je pense qu'on le fera également au niveau de tout ce qui est associations, Directeurs d'écoles, pour maintenir, si je peux me permettre, des économies d'énergie, parce que ce n'est pas le tout de mettre un peu de chauffage et de laisser les fenêtres ouvertes, donc il y a plusieurs points que j'ai relevés, et puis les chauffages d'appoint il faut éviter pour réaliser ces économies, voilà. Donc en tout cas il y aura une note adressée aux agents-agentes et au Directeur d'école et Directrices et également chaque président d'association qui détiennent un local au niveau communal.

Donc concernant le retrait du distributeur de la Poste, donc je vais vous lire le courrier qui m'a été adressé après plusieurs relances, parce que je n'ai pas attendu la veille pour le faire. Donc en fait ils m'ont répondu le 30 novembre, c'est un courrier qu'on a reçu le 2 décembre : *« Madame, je fais suite à votre courrier du 28 novembre dernier relatif à la pétition contre le retrait du distributeur automatique de billets de la Poste de votre commune. J'ai bien noté lors de vos précédents échanges avec nos équipes et à travers cette pétition le regret de voir partir ce distributeur ; néanmoins je ne peux que vous affirmer notre impossibilité de le conserver en regard du coût supporté et de son utilisation. Je rappelle que les clients pourront utiliser le*

distributeur concurrent ou les distributeurs postaux des communes avoisinantes à moins de 5 km » -ils n'en ont rien à faire des personnes, si je peux me permettre, en difficulté ou autre – « Les clients de la Banque Postale peuvent aussi effectuer si besoin des retraits au guichet du bureau de poste ». Ils n'en ont rien à faire non plus, à part des frais supplémentaires. « Je tiens à vous remercier de l'intérêt que vous témoignez à l'égard de la Poste et vous prie de bien vouloir recevoir, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée ». Voilà ce que je voulais vous lire ce soir.

Donc concernant, pareil, on organise un tournoi de foot en salle le samedi 17 décembre. Donc c'est concernant un tournoi de foot, donc il y a quelques élus de notre groupe qui participent et moi-même, même si je ne connais pas forcément les règles du foot mais je le fais, donc je voulais voir au niveau de votre groupe s'il y a des personnes qui seraient intéressées de faire ce tournoi, c'est le samedi 17 décembre au matin, donc ça serait avec des prestataires comme TADAO, UFOLEP, voilà, différents prestataires, et il y aurait également l'association de foot, il y aurait également l'association culturelle et culturelle, il y a également l'association « Jeunesse Evinoise » qui participent donc il y aura plusieurs groupes, si je peux me permettre, et ces groupes vont être mélangés pour faire des tournois, bon c'est des tournois de foot de 10 minutes, ce n'est pas non plus 45 minutes par match, par mi-temps, si je peux me permettre, donc voilà si des personnes seraient intéressées dans votre groupe...

Monsieur IDRI : C'est pour lutter contre l'incivilité.

Madame le Maire : Voilà c'est concernant les incivilités. En plus on parle de mixité hommes-femmes, c'est pour ça également que j'y participe, et également au niveau de tout ce qui est incivilités et autres. Voilà, donc on aura un maillot dans ce sens-là également, donc ce jour-là si vous souhaitez nous rejoindre pour le tournoi au niveau des élus du Conseil Municipal, ça serait avec un grand plaisir. C'est ce que je voulais vous dire. Concernant le village de Noël, donc sachez que c'est ce week-end et il y a également la patinoire qui commence ce jeudi soir, donc il y a plusieurs manifestations, donc normalement ce flyer a été distribué dans la commune dans toutes les boîtes aux lettres, donc on verra mais je pense qu'on aura un beau village de Noël sachant qu'on a quand même, si je peux me permettre, 22 chalets cette année, sans compter les tables et autres, donc ça va être vraiment sympa. Ensuite pour votre information également, là ça concerne le Conseil Municipal et également le CCAS, donc il y a distribution des friandises de Noël lors du spectacle de Noël le vendredi 16 décembre au matin. Donc vous avez le matin pour l'école maternelle, le spectacle commence à 9h30, mais nous on y sera à 7h pour commencer à préparer tout ce qui est sachets et autres, donc ça serait distribué aux enfants de l'école maternelle, et après-midi ça sera distribué aux enfants des écoles élémentaires, et là ça sera à partir de 14h30, voilà. Donc c'est à la salle Dutilleul, bien sûr. Donc voilà ce que je voulais vous dire, donc une fois n'est pas coutume, donc généralement on fait toujours un pot en juin, et un pot pour Noël donc on va verser un verre de l'amitié donc si vous voulez nous rejoindre, et je vous souhaite en tout cas à toutes et tous et aux personnes du public de bonnes fêtes de fin d'année, de bonheur et surtout de bonne santé. Merci à vous. Attendez, attendez.

Madame KACZMAREK : Je voulais juste, voilà, je ne l'ai pas fait tout à l'heure mais je voulais juste souligner la qualité du travail de Monsieur IDRI, ça a été un plaisir de travailler avec Monsieur IDRI, qui a toujours fait preuve d'ouverture, donc je voulais l'exprimer, voilà.

Madame le Maire : Merci à vous, Madame KACZMAREK, c'est bien de lui dire parce qu'il sait très très bien ce que je pense de lui également.

La séance est levée à 20h35.